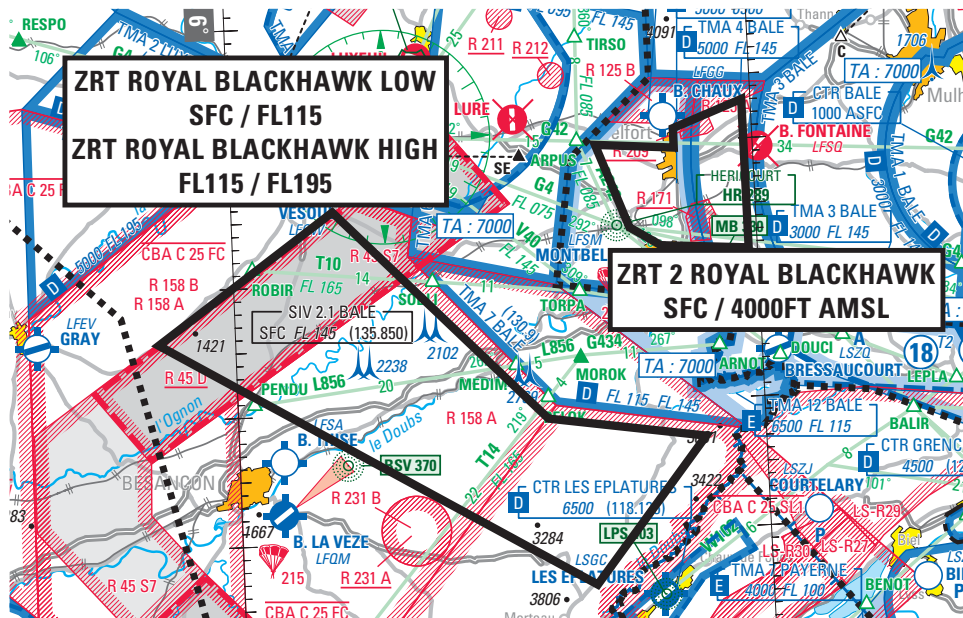


Objet : Création de 3 zones règlementées temporaires (ZRT) pour l'exercice ROYAL BLACKHAWK 2018 en FIR Reims LFEF

En vigueur : Du 18 juin au 22 juin 2018



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir au profit de la préparation à l'engagement opérationnel des participants dans la région de Besançon.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK LOW et HIGH, ZRT 2 ROYAL BLACKHAWK
Activables :
18, 22 : 0500 - 1700
19, 21 : 0500 - 2300
20 : 0500 - 1000

GESTIONNAIRE

CDC de Cinq-Mars-la-Pile ou en cas d'indisponibilité technique le CDC de remplacement

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
RAKI (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz
LUXEUIL APP : 129.925 MHz
BALE INFO : 130.900 MHz / 135.850 MHz
REIMS CTL (secteur S-E) : 124.950 MHz

STATUT

Les ZRT, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties des espaces aériens avec lesquels elles interfèrent (LF-R 158 A et B (Mirage 2000 Nord-Est), EU-CBA C 25, LF-R 45 D, LF-R 45 S7, LF-R 171, LF-R 209).

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire pendant activités sauf pour :
- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs autorisés après coordination auprès du gestionnaire (CDC de Cinq-Mars-la-Pile),
- les aéronefs à destination de l'aérodrome de Besançon la Vèze (LFQM) après coordination auprès du gestionnaire (CDC de Cinq-Mars-la-Pile),
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions après notification auprès du directeur de l'exercice.

SERVICES RENDUS

CAM : sont rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer,
- au-dessus du plancher de contrôle, l'ensemble des services de la CAM,
- en dessous du plancher de contrôle, information de vol et alerte.
CAG : seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme gestionnaire aux aéronefs autorisés à pénétrer.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

<p>ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK LOW</p> <p>Limites latérales 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E 47°06'00.00" N, 006°40'00.00" E 47°17'06.94" N, 006°53'06.44" E 47°19'00.56" N, 006°35'15.67" E 47°35'39.28" N, 006°11'36.27" E 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E</p> <p>Limites verticales SFC / FL115</p>	<p>ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH</p> <p>Limites latérales 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E 47°06'00.00" N, 006°40'00.00" E 47°17'06.94" N, 006°53'06.44" E 47°19'00.56" N, 006°35'15.67" E 47°35'39.28" N, 006°11'36.27" E 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E</p> <p>Limites verticales FL115 / FL195</p>
<p>ZRT 2 ROYAL BLACKHAWK</p> <p>Limites latérales 47°43'00.00"N,006°59'00.00"E 47°31'30.00"N,006°59'00.00"E 47°32'00.00"N,006°49'00.00"E 47°33'30.00"N,006°45'30.00"E 47°40'00.00"N,006°42'00.00"E 47°39'30.00"N,006°51'00.00"E 47°41'00.00"N,006°51'00.00"E 47°43'00.00"N,006°59'00.00"E</p> <p>Limites verticales SFC / 4000FT AMSL</p>	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

L'utilisation des voies aériennes L856, T14 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et SOBLI sera soumis à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH.

ORGANISMES A CONTACTER

<p>Avant l'exercice</p> <p>COMALAT/Section Espace e-mail : comalat.section-espace.lst@intra.def.gouv.fr Tél : 01 41 28 82 14</p> <p>1er Régiment d'Artillerie / C3D Tél : 03 84 57 53 69 PNIIA : 821 902 5369</p>	<p>Pendant l'exercice</p> <p>Directeur de l'exercice / Cellule 3D 1er RA Tél : 03 84 57 53 69</p> <p>Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La Pile Tél : 02 47 96 28 63 - 02 47 96 28 87 (chef contrôleur)</p> <p>En cas de plan de remplacement : Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan Tél : 05 58 06 84 51 (chef contrôleur)</p>
--	---